CRAT
COMMISSION REGIONALE
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS

Nos réf. : CRAT/16/AV.254
Le 30 juin 2016

Projet de programme communal de développement rural de HELECINE

Brève description du projet

Demandeur :	Commune de Hélécine
Brève description de la commune :	l'entité, située à l'extrême est de la province du Brabant wallon, se compose de trois villages et compte actuellement près de 3.400 habitants. Elle présente une superficie d'environ 16,6 km².
Auteur du PCDR :	Orthogone sprl
Organisme d'accompagnement :	Fondation rurale de Wallonie
Projet demandé en 1ère convention:	création d'une maison de village avec extension facilitée par un équipement modulaire de la salle de sport (fiche-projet 1.7)
Date d'approbation par le Conseil communal :	28 avril 2016

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :	2 mai 2016
Référence légale :	article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
Portée de l'avis :	projet de PCDR

AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet de PCDR de la commune de Hélécine pour une période de validité de cinq ans à partir de sa date d'approbation par le Gouvernement wallon.

Elle estime que l'opération de développement rural est globalement de qualité satisfaisante. Elle tient toutefois à faire remarquer que cet avis s'appuie largement sur la volonté et la détermination des acteurs locaux à développer de façon endogène leur territoire et les éléments complémentaires apportés lors de l'audition des représentants de la commune, car le document écrit, qui constitue le PCDR, est quant à lui jugé peu satisfaisant.

La CRAT considère que la partie I relative au diagnostic socio-économique de la commune est de qualité insatisfaisante. Elle constate qu'elle se limite à une simple description des caractéristiques locales et présente des données désuètes et de fortes lacunes en termes d'articulations avec les dispositifs (trans)communaux, de connaissances, de description et d'analyse pour certaines thématiques, notamment la biodiversité, le paysage, l'aménagement du territoire et l'agriculture. Certains de ces aspects ont néanmoins été précisés lors de l'exposé oral. La CRAT relève également que la table des matières est confuse.
Un véritable diagnostic nécessite une analyse plus fouillée des données compilées au niveau de chaque thématique afin de cerner davantage les forces, les faiblesses et les enjeux, et ainsi se révéler un support efficace pour la suite de l'opération de développement rural. Les tableaux AFOM intitulés "synthèse analytique", présentés pour chaque thématique, restent eux aussi trop descriptifs ou généraux. La CRAT déplore également la faible lisibilité des documents cartographiques (moitié d'une feuille A4).

La CRAT estime que la partie II du projet relative au processus participatif est de bonne qualité. Elle se réjouit du processus participatif qui a été mis en place dans la commune. Elle apprécie fortement le travail d'animation territoriale, de priorisation des projets et de synthèse des desideratas ainsi que les différentes démarches, certaines innovantes (médias locaux, capsules vidéos, retour à la population des projets par les membres de la CLDR...) mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible tel que des associations socioculturelles, des personnes dotées de connaissances et de compétences locales, les ainés et les jeunes. Elle souligne également la grande qualité de l'accompagnement méthodologique employé afin de cadrer les questions stratégiques de développement, à l'instar des groupes de travail permettant des échanges constructifs entre les acteurs locaux.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural telle que présentée dans la partie III est de qualité tout juste satisfaisante. Celle-ci est relativement floue et peu compréhensible. La CRAT regrette que la partie intitulée "diagnostic participatif" ne soit quasi qu'un copier-coller des parties I et II du document, et donc ne constitue pas un diagnostic partagé. Pénalisés par l'absence d'une description et d'une analyse pertinentes des caractéristiques socio-économiques et territoriales de la commune, les enjeux et les objectifs globaux retenus sont dès lors trop généraux (axes de développement). Ces objectifs sont communs à l'ensemble des territoires ruraux wallons. La stratégie définie ne permet pas de se rendre compte des objectifs de la commune en matière de développement rural. A ce

propos, la CRAT s'interroge sur la signification du terme "caractère rural" tel que repris dans l'axe 2 "Ruralité : garantir la conservation du caractère rural de la commune (espace-vie) en lien avec la pression démographique".
De manière plus générale, la CRAT salue l'implication des autorités communales dans différents projets transcommunaux (plan intercommunal de mobilité, GAL Culturalité...), ce qui traduit le volontarisme et le dynamisme des acteurs locaux.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie IV du document, la CRAT estime qu'elles sont de qualité tout juste satisfaisante. Malgré l'absence d'une véritable analyse et stratégie territoriales, cette partie forme un ensemble de fiches-projets relativement cohérent. Beaucoup de celles-ci sont insuffisamment abouties et finalisées (manque de précision concernant les sources de financement, absence de budgétisation pour certaines fiches-projets...). Les fiches-projets répondent à différentes faiblesses locales et tentent d'apporter une réponse aux enjeux identifiés dans les parties I et II du document. Elles sont susceptibles de créer, voire d'amplifier, la dynamique déjà existante, comme en témoigne la brochure d'accueil pour les nouveaux habitants et le listing des associations non lucratives élaborés dans le cadre du processus participatif.
La CRAT apprécie la richesse et la diversité des thématiques abordées dans les fiches-projets, mais s'interroge toutefois sur la pertinence de certains indicateurs.

Quant à la partie V relative au tableau récapitulatif des projets, la CRAT estime qu'elle est de qualité insatisfaisante. Celui-ci ne présente pas une vision complète des différentes fiches-projets : absence de distinction entre les fiches-projets matérielles et immatérielles, de localisation temporelle et spatiale pour l'ensemble des fiches-projets, de précision concernant les sources de financement escomptée pour les fiches-projets repris en lot 1... Il ne constitue donc pas un véritable tableau de bord. La CRAT relève toutefois avec satisfaction les interactions des fiches-projets avec les objectifs secondaires retenus.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1ère convention-exécution, à savoir la création d'une maison de village avec extension facilitée par un équipement modulaire de la salle de sport (fiche-projet 1.7), la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité et justifiée. Ce projet permettra de renforcer l'utilisation d'infrastructures communales par des équipements complémentaires et des aménagements qui réduiront l'empreinte énergétique de la commune.

La CRAT recommande de limiter la validité du PCDR à cinq ans au vu de la faible qualité du document écrit. Elle ne souhaite pas pénaliser la commune qui a enclenché une dynamique positive de développement. Elle demande qu'avant la fin de cette période, la commune lui fournisse une partie IV composée de fiches-projets finalisées, actualisées et mises en perspective avec la thématique concernée. En fonction des résultats de ce bilan, la CRAT se prononcera sur la poursuite ou non de la durée de validité du PCDR.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président.